

Cahier de mandats

AGEFLESH 2017

**Association générale des étudiant.e.s de la faculté des lettres
et des sciences humaines**

Tél. 819-8218000 poste 63262

Local A4-053, Faculté des lettres et
des sciences humaines, 2005 boul. de
l'Université, J1K 2R1, Sherbrooke

<http://www.ageflesh.com/>

Table des matières

Vision	0
Violence étatique	1
Économie et financement universitaire	3
Administration et gestion du système d'éducation	5
Affaires internes	7
Luttes	9
Informations supplémentaires	13

Vision

- Que l'AGEFLESH, au sein des associations dont elle est membre, défende la gratuité scolaire, l'autogestion des établissements d'enseignement postsecondaire et un modèle d'éducation différent, de qualité, publique, non discriminatoire, libre de la marchandisation.
Que ces axes soient articulés autour des concepts d'accessibilité, de financement, de gouvernance et de pédagogie. (12-10-2012) (Amendée le 25-01-2017)
- Que la lutte étudiante s'articule autour d'une critique des logiques sous-tendant les hausses des frais de scolarité :
 1. Une logique impérialiste de division internationale du travail instrumentalisant l'Éducation.
 2. Une attaque de l'élite qui cherche à liquider les mesures sociales conquises par des luttes populaires.
 3. La nécessité du capitalisme globalisé de coloniser de nouveaux marchés (éducation, santé) dans le contexte de crise économique.

Qu'en ce sens, l'AGEFLESH critique l'impérialisme sous-jacent à l'économie du savoir et comprene les hausses et les coupures dans une perspective globale de la privatisation du commun par le recours à des mesures d'austérité. (12, 03,2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH affirme définitivement son indépendance face aux partis, mais qu'elle collabore avec ceux-ci. (12, 03,2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH, dans toutes les instances où elle doit faire un travail de représentation, valorise la discussion, notamment en étant contre tout moyen de couper les discussions et en faveur de tout moyen visant à améliorer le débat. (08-16, A-2016)

Violence étatique

- Que l'AGEFLESH dénonce l'accueil qu'a reçu le rapport Ménard au sein des services de police et du gouvernement.

Qu'en ce sens l'AGEFLESH réitère sa position contre la brutalité policière et qu'elle rappelle l'existence du phénomène trop souvent invisibilisé en temps de paix sociale.

- Que l'AGEFLESH se positionne contre la répression, la criminalisation ainsi que la judiciarisation des luttes sociales et en particulier dans le cas des grèves étudiantes de 2012 et de 2015.

Qu'en ce sens l'AGEFLESH demande :

1. Le retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant.
2. L'instauration d'un mécanisme indépendant d'enquête sur les abus commis par des policiers et policières. (12-10-2012)

- Que l'AGEFLESH se positionne pour l'abrogation complète de la Loi 12 (projet de loi 78). (07-09-2012, A-2012)
- Que l'AGEFLESH condamne les actions de toute personne ayant recours à des moyens juridiques afin de contourner les décisions démocratiques de l'Assemblée générale. (23-04-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH défende activement le principe de désobéissance civile et les actions qui en relèvent, sans s'en dissocier. (23-04-2012, H-2012)
 - *On parle de « désobéissance civile » lorsque des citoyens, mus par des motivations éthiques, transgressent délibérément, de manière publique, concertée et non violente, une loi en vigueur, pour exercer une pression visant à faire abroger ou amender ladite loi par le législateur (désobéissance civile directe) ou à faire changer une décision politique prise par le pouvoir exécutif (désobéissance civile indirecte). (25-01-2017)*

- Que l'AGEFLESH rappelle que la désobéissance civile n'est pas de la violence ni de l'intimidation. (23-04-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH condamne la violence physique délibérée contre des personnes sauf dans les cas de légitime défense. (23-04-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH condamne la violence policière et institutionnelle dont sont victimes systématiquement les étudiantes et les étudiants, notamment la discrimination à l'accessibilité aux études selon les critères socio-économiques, les injonctions brimant le droit de grève et la liberté d'association, les humiliations, l'intimidation, la répression violente de la part des forces de l'ordre et des administrations. (23-04-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH souligne que s'il y a des actions de perturbation, ce sont les conséquences de l'intransigeance du gouvernement en place, c'est-à-dire que le gouvernement ne pouvait qu'être conscient de la nécessité de cette chaîne causale, et qu'elle réitère l'apport positif des actions de perturbations économiques et des blocages qui ont grandement contribué à la force du mouvement. (23-04-2012, H-2012), mise à jour : 17-04-2016.
- Que l'AGEFLESH souligne la légitimité de la démocratie directe, qui s'exerce notamment en assemblée générale. (23-04-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH vise davantage le gouvernement et les élites économiques lors de ses actions plutôt que la classe moyenne et/ou les étudiants et étudiantes. (12, 03,2012, H-2012) (Amendée le 25-01-2017)
- Que l'AGEFLESH s'oppose à ce qu'aucun-e étudiant-e soit appelé client-e, principalement par la direction de la faculté dont certains membres ont pris comme habitude de nous traiter de client-e. (08-16, A-2016)

Économie et financement universitaire

- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur de l'application de toutes les mesures présentées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics «10 milliards de solutions ». Qu'à ce titre, à moins que le gouvernement n'ait considéré chacune de ces mesures. Que l'AGEFLESH considère toutes autres mesures du gouvernement comme étant irresponsable et répondant à un fantasme idéologique. À adopter
- Que l'AGEFLESH réitère son opposition à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire en vue d'éliminer l'endettement étudiant, la précarité et les barrières économiques à l'éducation. (12-10-2012)
- Il est proposé que l'AGEFLESH se positionne contre toutes coupures imposées par le rectorat ou la faculté, qu'elles touchent les étudiants ou tout autre membre de la communauté universitaire, dans une perspective de solidarité syndicale. (07-10-2014, A-2014) Comment rendre ce mandat effectif ?
- Considérant l'échec du RPR britannique et l'explosion de l'endettement étudiant américain, l'AGEFLESH demande le retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) décrété par le gouvernement libéral le 5 avril 2012. (07-09-2012)
- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur de la décroissance économique en vue de l'abolition du système néolibéral une fois un développement durable et vert atteint. (15-05-2012, H-2012) (Amendée le 25-01-2017)
- Que l'AGEFLESH se positionne pour que les brevets universitaires aillent dans le système d'éducation et non aux compagnies privées et que les prix soient revus à la hausse pour la vente des brevets. (26-03-2012, H-2012)
- L'AGEFLESH se positionne pour une redistribution partielle dans les autres facultés des dons des particuliers ou des entreprises que celles qui sont directement choisies. (26-03-2012, H-2012)

- Que l'AGEFLESH demande à la CLASSE de demander l'instauration du salariat étudiant pour les plus défavorisés. (26-03-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH demande à ce que les taux d'imposition des banques soient révisés à la hausse de 11 à 13%. (26-03-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH se définisse comme une association prônant le développement durable en y incorporant des éléments efficaces dans cette optique. (25-01-2017)
- Que l'AGEFLESH s'inscrive dans une mentalité écologique pour améliorer son environnement universitaire. (25-01-2017)
- Que l'AGEFLESH encourage les moyens entrepris par l'Université de Sherbrooke en matière de gestion des matières résiduelles notamment en priorisant l'initiative des étudiantes et des étudiants. (25-01-2017)

Administration et gestion du système d'éducation

- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur d'une plus grande représentation étudiante au sein des comités de gestion, de conseil et d'évaluation des programmes de faculté. (12-10-2012)
- Que l'AGEFLESH se positionne contre la surreprésentation des intérêts gouvernementaux et patronaux dans les instances permanentes ou provisoires de gouvernance et/ou de cogestion. (15-05-2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH s'oppose à l'instauration de tout mécanisme d'assurance-qualité tel que défini par le processus de Bologne et repris dans le projet de Commission d'évaluation des universités québécoises telle que présentée par la FEUQ. Conséquemment, que l'AGEFLESH appuie l'application des recommandations suivantes :
 1. Que soit retiré tout pouvoir de régulation du réseau universitaire québécois à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ).
 2. Que soit créée une Commission d'évaluation des universités québécoises (CÉUQ), avec pour mandat d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et l'utilisation des fonds publics par les universités (CAU-100 (6.2.1.))
 3. Qu'une grande consultation publique, sous la forme d'États généraux, soit organisée afin de tenir les débats sociaux nécessaires à la préparation d'une nouvelle politique québécoise à l'égard des universités, et plus largement pour analyser et proposer des solutions concrètes aux lacunes actuelles du système d'éducation québécois. (CAU-669 (4.4.))
 4. Que les rapports de la CÉUQ soient déposés à l'Assemblée nationale et rendus publics dans des délais raisonnables.

5. Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations soient tenus de soumettre à la CÉUQ, pour analyse, les projets de développement de l'enseignement et de la recherche, de même que les documents d'ordre budgétaire et financier.
 6. Que le champ de compétence du Vérificateur général du Québec soit étendu aux universités.
 7. Que la responsabilité des dirigeants et administrateurs envers la gestion des établissements se traduise, en cas de mauvaise gestion, par des sanctions sérieuses dont la recommandation relève de la CÉUQ et du Vérificateur général (CAU-106 (6.2.1.))
 8. Que l'AGEFLESH fasse la recommandation suivante : Que la CÉUQ soit composée de membres issus de la communauté universitaire, dont la répartition reflète la composition de la communauté universitaire. (16, 04,2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur de la création d'un organisme indépendant de surveillance de l'utilisation des fonds publics par les administrations universitaires. (16, 04,2012, H-2012)

Affaires internes

- Que l'AGEFLESH se positionne contre l'affiliation de la FEUS à l'UEQ et pour une reconsidération de cette dite affiliation - (05-11-2013, A-2013) (mise à jour : 17-04-2016.) - et reconsidère son affiliation à l'ASSÉ. et pour une reconsidération de cette dites affiliation (Amendée le 25-01-2017)
- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur de la présence d'administrateurs étudiants dans le bistro étudiant et que l'AGEFLESH mobilise ses membres sur cette question. (16, 04,2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH et la FEUS dénoncent tout projet de publicité étudiante qui ne correspond pas aux demandes des étudiant-e-s. (16, 04,2012, H-2012)
- Que la présence d'un bistro étudiant sur le campus n'affecte pas la tenue des 5 à 8 dans les facultés comme les profits reviennent aux associations étudiantes. (16, 04,2012, H-2012)
- Qu'un tel bistro ait pour mandat de promouvoir la culture et qu'en conséquence, il soit équipé pour tenir des shows ainsi que des expositions permanentes. (16, 04,2012, H-2012)
- Que les étudiants soient les employés du bistro. (16, 04,2012, H-2012)
- Que l'AGEFLESH revendique la réouverture de la faculté de théologie et celle de la bibliothèque de musique. (A-2015)
- Que l'Assemblée générale de l'AGEFLESH réitère au CA que son pouvoir doit être compris comme nul, que toutes les décisions politiques doivent se prendre en Assemblée générale et que toute décision est politique. (08-16, A-2016)
- Que l'AGEFLESH négocie une entente avec la COOP pour instaurer un système de récupération de la nourriture avant qu'elle ne soit jetée. (08-16, A-2016)

Considérant que la faculté n'a pas de toilettes non-genrées,

Considérant le souci de défendre l'intérêt et l'inclusion de l'ensemble des étudiants et étudiantes et de lutter pour l'égalité des sexes

- Que l'AGEFLESH fasse pression sur l'administration pour que les insignes d'homme et de femme soient retirés des toilettes mixtes et remplacés par un insigne "toilette". (08-16, A-2016)

*Considérant que toute action, ou inaction ait nécessairement un impact financier ou légal;
Considérant que les libertés que prend le Conseil d'administration de la FEUS est basé sur une coutume,*

- Que l'AGEFLESH impose à la FEUS, tout en rappelant aux autres associations membres, que le Conseil des membres représente l'assemblée générale de la FEUS et par ce fait qu'il possède un pouvoir plus grand que toute autre instance de la FEUS et que le Conseil d'administration de la FEUS soit redevable en tout point au Conseil des membres. (08-16, A-2016)
- Que le Conseil d'administration de la FEUS ne fasse plus d'élections des membres du Conseil Exécutif de la FEUS. (08-16, A-2016)
- Que l'AGEFLESH instaure une culture en CM où les administratrices et administrateurs se sentent redevables au CM, notamment en rappelant aux membres du CA qu'ils et elles ont le pouvoir que le CM leur donne. (08-16, A-2016)

luttés

1- Considérant que les nombreux appels à une intervention gouvernementale sérieuse dans le dossier des femmes autochtones sont restées lettres mortes :

- Que l'AGEFLESH réaffirme son appui aux luttés autochtones et son appui au principe d'autodétermination des peuples. À adopter

2- Considérant que l'égalité des sexes n'est pas une réalité de fait.

Considérant que les acquis dans ce domaine demeurent fragiles.

Considérant que le simple fait de s'affirmer féministe ou pro féministe expose à des commentaires antiféministes.

Considérant que beaucoup trop d'hommes et de femmes non féministes s'ingèrent dans la façon dont les féministes devraient faire la lutte.

Considérant que la culture du viol est trop présente dans la société.

- Que l'AGEFLESH réaffirme son soutien inconditionnel aux luttés des femmes sans égard pour les méthodes de lutte que celles-ci mettent de l'avant, qu'elles soient mixtes ou non mixtes. À adopter

3- Que l'AGEFLESH se positionne pour défendre le droit fondamental à un logement sain, bon marché, non discriminatoire, accessible et sécuritaire.

1. Qu'elle s'oppose à la collecte abusive de renseignements présentés sous la forme de formulaires de location.

2. Qu'elle fasse la promotion de la construction de logements sociaux.

Dans l'optique où les problématiques que rencontrent les locataires sont récurrentes et généralisées, que l'AGEFLESH se positionne pour une politique d'habitation au Québec et qu'elle s'oppose au discours dans lequel l'habitation est un bien comme les autres qui doit répondre aux lois du libre marché.

4- Austérité

- Que l'AGEFLESH continue l'escalade des moyens de pression contre l'austérité entamée l'hiver dernier. (A-2015)

- Que l'AGEFLESH mette l'accent pendant sa campagne sur la précarisation de la situation des femmes comme conséquence des coupures imposées par le gouvernement. (A-2015)
- Que l'AGEFLESH revendique l'adoption des solutions fiscales proposées par la Coalition Main Rouge dans le document « 10 milliards de solutions », en particulier celles-ci (A-2015):
 - Établir 10 paliers d'imposition pour les particuliers (1000 M\$)
 - Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (739 M\$)
 - Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments (1000 M\$)
 - Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental (266 M\$)
 - Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises (1167 M\$):
 - Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M\$)
 - Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$)
 - Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$)
- Que l'AGEFLESH offre son soutien à toute association ou syndicat luttant contre l'austérité en accord avec ses principes de solidarité syndicale et lance un appel à l'élargissement de la mobilisation. (A-2015)
- Que l'AGEFLESH lutte contre les coupures à l'Université de Sherbrooke qui affectent la qualité de l'enseignement, l'accessibilité des études universitaires, les services aux membres de la communauté universitaire ou les droits syndicaux. (A-2015)
- Que l'AGEFLESH se positionne contre toute hausse des frais universitaires, en particulier les nouveaux FINO (frais institutionnels non obligatoires) imposés par la direction de l'Université et encourage toutes les personnes étudiant à l'Université à s'en désister. (A-2015)
- 5- Que l'AGEFLESH se positionne en faveur d'une campagne dont les principales revendications sont sous le thème du travail étudiant
 1. Le plein salaire pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d'enseignement (08-16, A-2016)
 2. L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études (08-16, A-2016)
 3. La gestion collégiale (entre étudiant-es, professeur-es, et employé-es) des institutions d'enseignement. (08-16, A-2016)

- Que soit mis de l'avant l'aspect anticapacitiste d'une campagne avec de telles revendications, les étudiant-es ayant des incapacités étant particulièrement pénalisés par l'obligation de conjuguer études et travail rémunéré. (08-16, A-2016)
- Que soit mis de l'avant l'aspect féministe de cette campagne sachant que les mères étudiantes n'ayant pas le luxe de faire des stages non rémunérés sont doublement pénalisées. D'une part par le fait de ne pas pouvoir vivre l'expérience du stage en tant que tel. D'autre part, par le fait qu'elles commencent leurs carrières professionnelles avec un désavantage vis-à-vis leurs confrères masculins. (08-16, A-2016)
- Que L'AGEFLESH soit solidaire avec le mouvement de boycott des étudiantes et étudiants du 2e cycle en psycho (REESPUS) qui lutte courageusement pour la rémunération de leurs stages. Que cette solidarité s'effectue entre autres par une proposition d'aide au niveau de la mobilisation et la publicisation de leurs luttes (impression, affichage, courriel). (08-16, A-2016)

6- Que l'AGEFLESH agisse dans le but de rendre tous les milieux qu'elle côtoie exempts d'homophobie et de transphobie et appuie les luttes LGBTQ+.

- Que l'AGEFLESH finance les initiatives de sensibilisation et de militance LGBTQ+(08-16, A-2016)

7- Considérant la polémique entourant l'utilisation du terme « féminisme » dans certains milieux;

Considérant l'incessante stigmatisation dont sont victimes les femmes racisées et de confession musulmane dans un débat qui a tout d'identitaire et très peu à voir avec le féminisme

Considérant l'absence ou la sous-médiation de discours féministes « non-blanc » et non occidental-centré dans l'espace public

- Que l'AGEFLESH réitère qu'elle est une organisation féministe (08-16, A-2016)
- Que l'AGEFLESH précise qu'elle favorise une approche pluraliste et inclusive du féminisme. (08-16, A-2016)
- Qu'en ce sens, l'AGEFLESH applique le concept d'intersectionnalité des luttes dans son travail, priorisant donc une collaboration avec allié-e-s ayant la même approche. (08-16, A-2016)

8- Considérant l'attitude paternaliste de la Société des transports de Sherbrooke et de l'Université de Sherbrooke;

Considérant le climat de négociation qu'il devrait y avoir entre les associations étudiantes, la STS et l'UdeS;

Considérant que la STS et l'UdeS basent leur rapport avec les associations étudiantes sur la menace et l'intimidation ;

Considérant l'inefficacité des navettes imposées par la STS et indirectement par l'UdeS;

- Que l'AGEFLESH considère les menaces de coupures des 5@8 de l'UdeS comme un bon moment pour entamer des négociations avec l'administration et par le fait même qu'elle ne s'y soumette pas. (08-16, A-2016)

9- Que l'AGEFLESH réitère l'importance à la souveraineté locale. (08-16, A-2016)

Informations supplémentaires

Association générale des étudiant.e.s de la faculté des lettres et des sciences humaines
Local A4-053, Faculté des lettres et des sciences humaines, 2005 boul. de l'Université,
J1K 2R1, Sherbrooke
Tél 819-8218000 poste 63262
<http://www.ageflesh.com/>

